



PRÉFET DÉLÉGUÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

Saint-Martin, le 20 mars 2012

CABINET

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### **Organisation du scrutin et résultats du 1er tour à Saint-Martin**

Différents résultats ont été communiqués aux médias les heures succédant au scrutin.

La commission de recensement des votes est la seule habilitée par le législateur à promulguer les résultats officiels. Cette commission présidée par un magistrat s'est tenue dans la nuit du 18 au 19 mars afin de trancher les questions que la validité et le décompte des bulletins peuvent poser.

Elle a ainsi procédé aux rectifications nécessaires.

Les derniers résultats communiqués par la préfecture sont donc les résultats officiels.

Par ailleurs, le Préfet et le Président de la collectivité se sont entretenus longuement sur les modalités opérationnelles du prochain scrutin. Il a été convenu que l'organisation de certains bureaux de vote sera revue, en lien étroit avec les services de l'État et en associant les présidents des bureaux de vote.

La commission de contrôle pourrait également désigner des délégués dans chacun des bureaux, si le besoin s'en fait sentir.